

Convocation Séance du conseil communal

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés d'assister à la prochaine séance du conseil communal qui aura lieu **lundi, le 12 mai 2025 à 17.00 heures** au centre culturel « A Lannen » à Osweiler, 3, Rue de l'École, afin de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

Projets et devis :

- 5-2025-01 Construction de logements à coût modéré à Born, « Neie Wee » - approbation des projet et devis adaptés.

Aménagement communal :

- 5-2025-02 1. Projet de modification ponctuelle des parties écrite et graphique du plan d'aménagement général (PAG) concernant des fonds situés à Born, Boursdorf, Dickweiler, Girst, Herborn, Osweiler et Steinheim – vote du conseil communal.
2. Projet de modification du plan de repérage et de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE), dénommé « MIX-r » - vote du conseil communal.

- 5-2025-03 Approbation de plusieurs décomptes de travaux extraordinaires.

- 5-2025-04 Dénomination d'une rue à Mompach.

Approbation de conventions :

- 5-2025-05 1. Convention 2025 relative à l'Office social commun Echternach-Rosport-Mompach.
2. Convention de servitude de passage dans le cadre de travaux d'infrastructures à réaliser à Steinheim en vue du PAP « Déckeschhaischen ».
3. Convention de constitution de servitude dans le cadre de la construction de la ligne électrique H.T. « Bofferdange – Aach ».
4. Convention relative à la reprise d'une ligne électrique souterraine moyenne tension.

Comptabilité communale :

- 5-2025-06 1. Article budgétaire 3/120/648211/99001 « Participation aux frais d'exploitation du SIGI » - vote d'un crédit supplémentaire au budget 2025.
2. Article budgétaire 3/120/648211/99003 « Location de logiciel auprès du SIGI » - vote d'un crédit supplémentaire au budget 2025.

Exercice du droit de préemption :

- 5-2025-07 1. Parcelles cadastrales n° 317/711 et n° 317/2804 sises dans la section cadastrale RG d'Osweiler-Ouest, au lieu-dit « Lannebaach ».
2. Parcelles cadastrales n° 677/1808 sise dans la section cadastrale RC de Hinkel, au lieu-dit « Girsterklaus » et n° 494 sise dans la section cadastrale RD de Girst, au lieu-dit « An der Baach ».
3. Parcelle cadastrale n° 269/2766 sise dans la section cadastrale de RF d'Osweiler-Est, au lieu-dit « Rue Principale ».

Règlements de circulation :

- 5-2025-08 1. Adoption du règlement de circulation à l'occasion de l'édition 2025 du
 « Autofrâie Sauerpark ».
2. Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation à Rosport, « Rue
 Giesenbour ».
- 5-2025-09 Approbation de plusieurs contrats de concession funéraire.
- 5-2025-10 Rapports des représentants auprès des différents syndicats.
- 5-2025-11 Informations du collège des bourgmestre et échevins et questions des
 conseillers.

Rosport, le 2 mai 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,
Stéphanie WEYDERT

Le secrétaire,
Patrick HEINEN

